

Mise en place de la réforme des attributions



Pornic Agglomération Pays de Retz

Manuel CORBINEAU

Service Habitat

2 rue du Docteur Ange Guépin

ZAC de la Chaussée

44 215 PORNIC Cedex

Tel : 02 40 02 65 12

mcorbineau@pornicagglo.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Conformément à la loi ALUR du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové et la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la communauté d'agglomération à l'obligation de mettre en place la réforme des attributions sur son territoire.

Une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) a été mise en place en septembre 2018.

Co-présidée par le préfet et le Président de l'intercommunalité et composée de l'ensemble des acteurs du logement social, la CIL de Pornic Agglo Pays de Retz, définit les orientations du territoire en matière d'occupation du parc locatif social et d'attribution de logements sociaux.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Les 15 communes de Pornic Agglo Pays de Retz

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

L'ensemble des demandeurs de logements sociaux.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Les 15 communes de l'EPCI, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, l'Etat, les bailleurs sociaux, les associations et organismes, des réservataires de logements sociaux.

PERSPECTIVES

En octobre 2021 s'est déroulée une CIL pendant laquelle il sera question de la cotation et du PPGD.